

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 26 août 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN

Fabrice ADAMO a été nommée secrétaire de séance.

=====

SCOLAIRE

Règlement des accueils périscolaire et restauration

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune organise, en faveur des enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire, des accueils périscolaires (matin et soir) ainsi qu'un service de restauration scolaire. Il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ces services afin de garantir leur bon déroulement, la sécurité des enfants, l'équité entre les familles, ainsi que le respect des personnels encadrants.

Un règlement intérieur encadrant ces services a été rédigé pour l'année scolaire 2025-2026, prenant en compte les évolutions législatives, les retours des familles et des agents, ainsi que les contraintes d'organisation et de sécurité.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adopter le règlement intérieur des accueils périscolaires (matin et soir) et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, tel que présenté en annexe.
- Ce règlement sera communiqué aux familles lors de l'inscription aux services concernés et disponible en Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 3 septembre 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Fabrice ADAMO

AR-Préfecture

079-217900166-20250723-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-09-2025

Publication le : 03-09-2025

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

